



Decision d'un enfant de partir

Par **VALERIC_old**, le **01/06/2007** à **11:40**

Bonjour j'ai une fille de 13 ans qui vient de decider d'aller vivre chez son pere.Ayant gardé un bon contact avec lui je ne m'y suis pas opposée.Mais peut il exiger une pension alimentaire sachant que mes seuls revenus son les allocations pour mes 2 autres enfants?Merci de me renseigner.Sinceres salutations.

Par **Christelle_old**, le **01/06/2007** à **13:20**

Bonjour,rnrnEn effet le père pourrait demander une pension. Mais si vos ressources sont vraiment précaires, il est probable que le juge n'accepte pas. Par contre vous risquez de perdre les allocations pour votre fille.